



Règlement concernant les cartes journalières CFF

Dans le but d'encourager les transports publics, le Conseil municipal de Sierre met chaque jour à disposition des Sierrois 4 cartes journalières CFF ; ces dernières permettent de voyager dans toute la Suisse, un jour déterminé, en deuxième classe, en empruntant les trains CFF, les cars postaux, les lignes de navigation ainsi que la plupart des transports publics d'une grande partie des villes helvétiques.

Ayants droit	:	toute personne domiciliée à Sierre, sur présentation de sa carte d'identité
Réservation	:	aucune réservation par téléphone n'est possible
Retrait	:	auprès du guichet de la police, Hôtel de Ville de Sierre, au plus tôt 30 jours à l'avance, aux horaires suivants : 07h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30 (vendredi 17h00)
Prix	:	Fr. 35.— la carte
Limitation	:	2 utilisations au maximum par personne et par mois
Paiement	:	au comptant le jour du retrait
Remboursement	:	en cas de perte ou de non-utilisation de la carte, aucun remboursement ne sera fait

Tout abus entraînera une interdiction de l'octroi de ces cartes.

Votre Ville vous souhaite de belles excursions !

Ville de Sierre